



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

numérique

Question écrite n° 63468

Texte de la question

M. Lionel Tardy interroge Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, chargée du numérique, sur le programme « Internet sans crainte » visant à sensibiliser à la protection des mineurs sur internet, piloté par la Délégation aux usages de l'internet (DIU). Il souhaite connaître le bilan qu'elle tire de ce programme depuis la date de sa création, compte tenu des objectifs fixés initialement, ainsi que le nombre de visiteurs uniques mensuels du site correspondant (www.internetsanscrainte.fr).

Texte de la réponse

La délégation aux usages de l'internet (DIU), coordonne depuis 2005 le volet français du programme de protection des mineurs sur Internet, mis en place par la Commission européenne (Safer Internet Plan). Ce programme regroupe les principaux acteurs français impliqués dans la protection de l'enfance sur l'Internet fixe ainsi que sur les terminaux mobiles. Il est mis en oeuvre par un consortium de trois partenaires : l'association des fournisseurs d'accès et de services Internet (AFA), l'association e-Enfance et l'éditeur logiciel Tralalère. Il se décline en 3 types d'actions : - Un programme de sensibilisation (Internet Sans Crainte) ; - Une ligne d'assistance téléphonique et Internet (Net écoute) ; - Un service de signalement des contenus illicites (Point de contact). Le site officiel du programme (www.internet.sanscrainte.fr) propose un éventail d'informations et d'outils à destination des enfants, de leurs parents et de leurs éducateurs pour promouvoir des usages numériques riches, créatifs et sûrs par les jeunes, en développant les savoirs et savoir-faire nécessaires à la maîtrise de leur vie en ligne. Parmi ces dispositifs figurent les vidéos « Vinz et Lou sur Internet » et les quatre jeux sérieux (serious games) du programme « 2025 ex machina ». Le site donne également accès à des supports de communication destinés aux enseignants et aux animateurs (spots vidéo, cartes postales, posters, CD-Rom, brochures, bandes dessinées, ...). Il intègre depuis début 2012 une plateforme d'autoformation en ligne à destination des animateurs et des éducateurs. Les responsables du programme Internet Sans Crainte interviennent régulièrement, en France ou à l'étranger, dans des conférences, salons, tables rondes, pour des formations, dans les établissements scolaires, les espaces éducatifs, etc. L'ensemble des sites du programme « Internet Sans Crainte » ont reçu en 2013 plus d'un million de visiteurs, dont en particulier, 863 832 visiteurs uniques pour le site InternetSansCrainte. fr (site corporate - Enseignants, parents, institutions), 11 890 visiteurs sur le site PanelParents. fr (site de recommandations parentales en peer to peer), 507 114 visiteurs uniques sur le site VinzetLou. net (7-12 ans) et 207 400 visites sur le jeu 2025 exmachina (Serious game 12-17). Il est à noter que le compte actuel Twitter « InternetSansCrainte » présente 3 826 « followers ».

Données clés

Auteur : [M. Lionel Tardy](#)

Circonscription : Haute-Savoie (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63468

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Numérique
Ministère attributaire : Numérique

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [2 septembre 2014](#), page 7294

Réponse publiée au JO le : [9 décembre 2014](#), page 10366